



REGLEMENT

(Règlement provisoire en attente de validation FFSA)

- . MINIME
- . CADET
- . ROTAX MAX
- . ROTAX MAX Master (+32 ans)
- . ROTAX DD2

SOMMAIRE

GENERALITES

A . BRIDGESTONE CUP :

→ I) Règlement général

page 4

Art 1 : Généralités

Art 2 : Déroulement de la BRIDGESTONE CUP

Art 3 : Les Catégories admises

Art 4 : L'Organisation

4.1 Qualifications

4.2 Finale

Art 5 : La Réglementation

Art 6 : Les Participants

Art 7 : Les Procédures d'inscription

7.1 Qualifications

7.1.1 Droits d'inscription

7.2 Finale

7.2.1 Droits d'inscription

Art 8 : Calendrier

Art 9 : Modification du règlement

Art 10 : Acceptation du règlement

→ II) Règlement technique

page 9

Art 1 : Matériel admis

1.1 MINIME . CADET

1.2 ROTAX MAX . ROTAX MAX Master . ROTAX DD2

Art 2 : Pneumatiques Qualifications

2.1 Pneumatiques MINIME - CADET

2.2 Pneumatiques ROTAX MAX . ROTAX MAX Master . ROTAX DD2

Art 3 : Pneumatiques Finale

3.1 Pneumatiques MINIME - CADET

3.2 Pneumatiques ROTAX MAX . ROTAX MAX Master . ROTAX DD2

→ III) Spécification générales

page 10

Art 1 : MINIME . CADET

1.1 Les pneumatiques

Art 2 : ROTAX MAX . ROTAX MAX Master

2.1 Les pneumatiques

Art 3 : ROTAX DD2

3.1 Les pneumatiques

Art 4 : Les Contrôles

Art 5 : Publicité

→ IV) Règlement sportif

page 11

Art 1 : Déroulement des Qualifications

Art 2 : Déroulement de la Finale

Art 3 : Dotation

Art 4 : Réclamations

ANNEXE

CALENDRIER

page 14

BULLETIN D'ENGAGEMENT
Qualification BRIDGESTONE CUP

page 15

LISTE PROVISoire DES CHASSIS AGREES

page 16

GENERALITES

En qualité de partenaire technique du karting, la marque BRIDGESTONE souhaite associer son image, sa légitimité pour contribuer au développement du KARTING COMPETITION. A ce titre BRIDGESTONE organise un événement de convergence nationale dénommé la BRIDGESTONE CUP agréé FFSA N° C505 en date du 05/01/2009 ...

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif National, des règlements techniques FFSA et des règlements de la Coupe de Marque ROTAX France.

A È BRIDGESTONE CUP

| |
|-----------------------------|
| I) REGLEMENT GENERAL |
|-----------------------------|

Art 1 : GENERALITES :

La BRIDGESTONE CUP est une épreuve réservée aux MINIME . CADET . ROTAX MAX et ROTAX DD2.

Pour la catégorie ROTAX MAX, un classement « **MASTER** » sera établi par l'organisateur de la BRIDGESTONE CUP pour les pilotes de plus de 32 ans (âge atteint dans l'année civile en cours) jusqu'à âge illimité. Un classement « **SUPER MASTER** » pourra être établi par l'organisateur de la BRIDGESTONE CUP pour les pilotes de plus de 42 ans (âge atteint dans l'année civile en cours) jusqu'à âge illimité.

Pour la catégorie ROTAX DD2, un classement « **DD2 Master** » sera établi par l'organisateur de la BRIDGESTONE CUP pour les pilotes de plus de 32 ans (âge atteint dans l'année civile en cours) jusqu'à âge illimité.

Les inscriptions sont dans la limite des places disponibles

Art 2 : DEROULEMENT DE LA BRIDGESTONE CUP :

Principe :

2 qualifications indépendantes sont organisées sur le territoire national.

Ces 2 épreuves sont qualificatives pour la Finale BRIDGESTONE CUP.

Chaque pilote est libre de participer à une ou aux deux qualifications. Le ou les pilotes qualifiés à l'issue de la première épreuve qualificative se substitueront automatiquement aux pilotes non qualifiés pour la seconde épreuve qualificative.

Qualifications :

Les qualifications donnent lieu à un classement par catégorie. A l'issue des qualifications, **les :**

**18 premiers MINIME,
18 premiers CADET,
36 premiers ROTAX MAX,
36 premiers ROTAX MAX Master - MAX SUPER Master
18 premiers ROTAX DD2 - DD2 Master**

de chacune des qualifications sont automatiquement retenus pour la finale de la BRIDGESTONE CUP. Pour les pilotes non qualifiés automatiquement, un calcul au prorata du nombre d'engagés par catégorie aux 2 qualifications pourra être effectué. Ce calcul permettra de déterminer dans chaque catégorie, le nombre de pilotes supplémentaires pouvant être qualifiés pour la Finale.

Finale BRIDGESTONE CUP :

Le nombre maximum de pilote par catégorie est défini par l'organisateur.

Descriptif Schématique - BRIDGESTONE CUP 2009

Qualifications :

- . 16-17 mai 2009 : LOHEAC (dpt 35)
- . 06-07 juin 2009 : SOUCY (dpt 89)

Sont admis :

- . MINIME
- . CADET
- . ROTAX MAX
- . ROTAX MAX Master
- . ROTAX DD2

Sont qualifiés automatiquement pour la Finale :

- Les 18 premiers MINIME
- Les 18 premiers CADET
- Les 36 premiers ROTAX MAX
- Les 36 premiers ROTAX MAX Master ó Super Master
- Les 18 premiers ROTAX DD2 ó DD2 Master

de chacune des 2 qualifications

Finale BRIDGESTONE CUP :

- . 18,19 & 20 septembre : VALENCE (dpt 26)

Sont admise :

- . MINIME
- . CADET
- . ROTAX MAX
- . ROTAX MAX Master ó Super Master
- . ROTAX DD2 ó DD2 Master



Art 3 : LES CATEGORIES ADMISES :

- > MINIME
- > CADET
- > ROTAX MAX
- > ROTAX DD2

Pour la catégorie ROTAX MAX, un classement « **MASTER** » sera établi par l'organisateur de la BRIDGESTONE CUP pour les pilotes de plus de 32 ans (âge atteint dans l'année civile en cours) jusqu'à âge illimité. Un classement « **SUPER MASTER** » pourra être établi par l'organisateur de la BRIDGESTONE CUP pour les pilotes de plus de 42 ans (âge atteint dans l'année civile en cours) jusqu'à âge illimité.

Pour la catégorie ROTAX DD2, un classement « **DD2 Master** » sera établi par l'organisateur de la BRIDGESTONE CUP pour les pilotes de plus de 32 ans (âge atteint dans l'année civile en cours) jusqu'à âge illimité.

Art. 4 : L'ORGANISATION :

4.1: Organisation des Qualifications BRIDGESTONE CUP :

Les qualifications sont organisées par les ASK gestionnaires des circuits retenus ou les CRK pour l'organisation des courses, en collaboration avec BRIDGESTONE et sous l'égide de la FFSA.

Les organisateurs qu'ils soient ASK gestionnaires ou CRK devront respecter le règlement établi par BRIDGESTONE.

4.2: Finale BRIDGESTONE CUP :

La Finale Nationale est organisée par l'ASK gestionnaire du circuit retenu pour l'organisation de la course, en collaboration avec BRIDGESTONE et sous l'égide de la FFSA.

Art. 5 : LA REGLEMENTATION :

Le présent règlement est spécifique à la BRIDGESTONE CUP. A ce titre, aucun autre règlement particulier ne peut être appliqué, que ce soit pour les demi-finales ou la Finale Nationale sans un accord écrit de BRIDGESTONE et de la FFSA.

En dehors des articles et spécifications du présent règlement, il sera appliqué au niveau sportif et technique le règlement national FFSA.

Art. 6 : LES PARTICIPANTS :

Les épreuves de la BRIDGESTONE CUP sont ouvertes à tous les possesseurs d'une Licence Nationale Karting FFSA et/ou Internationale Grade C ou B validée 2009. Sont autorisés les participations étrangères, après accord, de BRIDGESTONE.

Les épreuves de la BRIDGESTONE CUP « MINIME, CADET, ROTAX MAX, ROTAX MAX Master, ROTAX DD2 » sont ouvertes exclusivement aux possesseurs d'un kart conforme au règlement technique de la catégorie ou de la coupe de marque correspondante.

Tout pilote doit se présenter au départ des courses en conformité avec le présent règlement et le règlement technique de la catégorie.

La BRIDGESTONE CUP 2009 propose quatre catégories définies par le type de matériel :

➤ **CATEGORIE « MINIME »**

Le seul moteur autorisé est le PARILLA PUMA 85 cm3 exclusivement d'origine.

Cette catégorie est réservée aux pilotes âgés de 10 à 12 ans (âgés de 10 ans : atteignant l'âge de 10 ans en 2009, âgés de 12 ans : atteignant l'âge de 12 ans en 2009).

➤ **CATEGORIE « CADET »**

Le seul moteur autorisé est le PARILLA PUMA 100 cm3 exclusivement d'origine.

Cette catégorie est réservée aux pilotes âgés de 12 à 14 ans (âgés de 12 ans : atteignant l'âge de 12 ans en 2009, âgés de 14 ans : atteignant l'âge de 14 ans en 2009).

➤ **CATEGORIE « ROTAX MAX »**

Le seul moteur autorisé est le ROTAX 125 MAX-RACING, strictement d'origine avec culasse de couleur noire et plaque d'identification numérotée obligatoire.

La catégorie est ouverte aux pilotes à partir de 15 ans (âge atteint dans l'année civile en cours) jusqu'à âge illimité.

Un classement « **MASTER** » sera établi pour les pilotes de plus de 32 ans (âge atteint dans l'année civile en cours) jusqu'à âge illimité.

Un classement « **SUPER MASTER** » pourra être établi par l'organisateur de la BRIDGESTONE CUP pour les pilotes de plus de 42 ans (âge atteint dans l'année civile en cours) jusqu'à âge illimité.

➤ **CATEGORIE « ROTAX DD2 »**

Le seul moteur autorisé est le ROTAX 125 DD2, strictement d'origine avec culasse de couleur noire et plaque d'identification numérotée obligatoire.

Cette catégorie est ouverte aux pilotes à partir de 15 ans (âge atteint dans l'année civile en cours) jusqu'à âge illimité.

Un classement « **MASTER** » sera établi par l'organisateur de la BRIDGESTONE CUP pour les pilotes de plus de 32 ans (âge atteint dans l'année civile en cours) jusqu'à âge illimité.

Choix de la catégorie :

Chaque pilote choisira sa ou ses catégories dès son engagement. Ce choix sera définitif et valable pour toutes les épreuves de la BRIDGESTONE CUP 2009.

Art. 7 : LES PROCEDURES D'INSCRIPTION :

7.1 : Pour les Qualifications :

Les qualifications de la BRIDGESTONE CUP sont ouvertes aux MINIME, CADET, ROTAX MAX, ROTAX MAX Master . MAX SUPER Master - ROTAX DD2 et DD2 Master.

Les inscriptions sont dans la limite des places disponibles

BRIDGESTONE se réserve le droit d'accepter l'engagement de pilotes supplémentaires en cas de places disponibles.

En cas de non participation du pilote à l'épreuve, il ne pourra prétendre aucun remboursement. Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.

7.2.1 : Droits d'inscription :

Pour les qualifications, le montant des droits d'inscription est fixé à **145 €**

Ces droits d'inscription accompagnés du bulletin d'engagement dûment renseigné devront être adressés à BRIDGESTONE au plus tard 21 jours avant chaque demi-finale à :

BRIDGESTONE - ITAKA

Parc d'Activités des Hauts de Couëron - BP 60 - 44220 COUERON

Tél : 02 40 38 26 20 - Fax : 02 40 38 26 21

7.2 : Finale Nationale :

La Finale de la BRIDGESTONE CUP est ouverte à tout pilote qui s'est qualifié lors d'une des deux épreuves qualificatives.

A l'issue des 2 qualifications, les :

**18 premiers MINIME,
18 premiers CADET,
36 premiers ROTAX MAX,
36 premiers ROTAX MAX Master - Max Super Master
18 premiers ROTAX DD2 - DD2 Master**

de chacune des qualifications sont automatiquement retenus pour la finale de la BRIDGESTONE CUP. Pour les pilotes non retenus automatiquement, un calcul au prorata du nombre d'engagés par catégorie aux 2 qualifications pourra être effectué. Ce calcul permettra de déterminer dans chaque catégorie, le nombre de pilotes supplémentaires pouvant être retenus pour les phases finales.

BRIDGESTONE communiquera les noms des pilotes retenus ainsi que le ou les noms des remplaçants qui s'engagent à participer. Les remplaçants seront sélectionnés en priorité par leur classement aux qualifications. BRIDGESTONE se réserve le droit en cas de places disponibles et jusqu'à 2 jours précédents la finale de la BRIDGESTONE CUP d'accepter l'engagement d'un pilote remplaçant issu des qualifications.

En cas de non participation ou de désistement du pilote à l'épreuve, il ne pourra prétendre à aucun remboursement. Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.

7.2.1 : Droits d'inscription :

Pour la Finale, le montant des droits d'inscription est fixé à **160 €**

Ces droits d'inscription accompagnés du bulletin d'engagement dûment renseigné devront être adressés à BRIDGESTONE au plus tard 21 jours avant la Finale à :

**BRIDGESTONE - ITAKA
Parc d'Activités des Hauts de Couëron - BP 60 - 44220 COUERON
Tél : 02 40 38 26 20 - Fax : 02 40 38 26 21**

Note :

Le nombre maximum de participants à chaque course sera limité en fonction des capacités des circuits.

Art. 8 : CALENDRIER :

Cf Annexe.

Art. 9 : MODIFICATIONS DU REGLEMENT :

BRIDGESTONE, organisateur de la BRIDGESTONE CUP, se réserve le droit de modifier ou d'annuler un ou plusieurs articles du présent règlement (règlement général, technique et sportif) avec accord de la FFSA ou, pour des raisons de sécurité, sur demande des officiels habilités présents lors de l'épreuve.

Art. 10 : ACCEPTATION DU REGLEMENT :

Le fait de s'engager à l'une des épreuves de la BRIDGESTONE CUP implique d'accepter dans son intégralité le présent règlement (règlement général, technique et sportif) et de l'appliquer.

BRIDGESTONE se réserve le droit de refuser l'inscription ou la participation d'un pilote n'appliquant pas les clauses du présent règlement (règlement général, technique et sportif), ou d'exclure tout pilote (ou équipe) n'observant pas une conduite adaptée à l'esprit de la BRIDGESTONE CUP ou dont l'attitude pourrait nuire à l'image de la BRIDGESTONE CUP ou du karting en général. Le pilote est responsable de ses accompagnateurs.

Art. 1 : MATERIEL ADMIS :

Définition du règlement technique de la catégorie correspondante. Tous les points du règlement technique devront être scrupuleusement respectés.

1.1 MINIME - CADET :

Chaque pilote pourra disposer, pour chacune des épreuves de châssis et de moteur. En cas de casse de moteur lors de l'épreuve, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé de 10 places sur la manche, pré finale ou finale suivant ce changement de moteur.

1.2 ROTAX MAX É ROTAX MAX Master É ROTAX DD2 :

Chaque pilote pourra disposer, pour chacune des épreuves de châssis et de 2 moteurs.

Art. 2 : PNEUMATIQUES QUALIFICATIONS :

2.1 Pneumatiques pour les catégories MINIME, CADET :

Chaque pilote disposera par épreuve de pneus slicks (3 avant - 3 arrière obligatoire) en gestion libre.

Les Pneumatiques seront obligatoirement vendus sur place par l'organisateur. Ils seront marqués, distribués, montés et stockés en parc fermé pour la durée de l'épreuve.

A tout moment de l'épreuve, l'organisateur se réserve le droit d'effectuer des contrôles et des substitutions de pneumatiques.

2.2 Pneumatiques pour les catégories ROTAX MAX, ROTAX MAX Master, ROTAX DD2 :

Chaque pilote disposera par épreuve de pneus slicks (3 avant - 3 arrière obligatoire) et de pneus pluie (3 avant . 3 arrière maximum) en gestion libre.

Les Pneumatiques Slick utilisés seront obligatoirement vendus sur place par l'organisateur. Ils seront marqués, distribués, montés et stockés en parc fermé pour la durée de l'épreuve.

La gestion des pneumatiques pluie est sous la responsabilité des pilotes. Les pneus pluie devront être déposés avant le début des essais officiels en parc fermé pour la durée de l'épreuve.

Toute intervention concernant les pneumatiques doit être réalisée dans le parc fermé.

A tout moment de l'épreuve, l'organisateur se réserve le droit d'effectuer des contrôles et des substitutions de pneumatiques.

Art. 3 : PNEUMATIQUES FINALE :

3.1 Pneumatiques pour les catégories MINIME, CADET :

Chaque pilote disposera par épreuve de pneus slicks (3 avant - 3 arrière obligatoire) en gestion libre.

Les Pneumatiques seront obligatoirement vendus sur place par l'organisateur. Ils seront marqués, distribués, montés et stockés en parc fermé pour la durée de l'épreuve.

A tout moment de l'épreuve, l'organisateur se réserve le droit d'effectuer des contrôles et des substitutions de pneumatiques.

3.2 Pneumatiques pour les catégories ROTAX MAX, ROTAX MAX Master, ROTAX DD2 :

Chaque pilote disposera par épreuve de pneus slicks (3 avant - 3 arrière obligatoire) et de pneus pluie (3 avant . 3 arrière maximum) en gestion libre.

Les Pneumatiques Slick utilisés seront obligatoirement vendus sur place par l'organisateur. Ils seront marqués, distribués, montés et stockés en parc fermé pour la durée de l'épreuve.

La gestion des pneumatiques pluie est sous la responsabilité des pilotes. Les pneus pluie devront être déposés neufs dans leur emballage d'origine avant le début des essais officiels en parc fermé pour la durée de l'épreuve.

Toute intervention concernant les pneumatiques doit être réalisée dans le parc fermé.

A tout moment de l'épreuve, l'organisateur se réserve le droit d'effectuer des contrôles et des substitutions de pneumatiques.

III) **SPECIFICATIONS GENERALES Qualifications É Finale BRIDGESTONE CUP**

Art. 1 : MINIME É CADET :

Conforme au règlement technique FFSA en vigueur.

1-1 : Les Pneumatiques :

Aucune modification, retailage ni traitement de pneus ne sont autorisés.

Pneus slick : BRIDGESTONE YJQ 4.0/10.0-5 à l'avant 5.0/11.0-5 à l'arrière

Art. 2 : ROTAX MAX - ROTAX MAX Master É ROTAX MAX Super Master :

Conforme au règlement technique de la coupe de Marque Rotax Max France en vigueur.

Aucune modification, retailage ni traitement de pneus ne sont autorisés.

2-1 : Les Pneumatiques :

Pneus slick : BRIDGESTONE YKZ 4.5/10.0-5 à l'avant 7.1/11.0-5 à l'arrière

Pneus pluie BRIDGESTONE YFD FFSA 4.0/10.0-5 à l'avant 6.0/11.0-5 à l'arrière

Art. 3 : ROTAX DD2 É DD2 Master :

ROTAX DD2 : Conforme au règlement technique de la coupe de Marque ROTAX France en vigueur.

Aucune modification, retailage ni traitement de pneus ne sont autorisés.

3-1 : Les Pneumatiques :

Pneus slick : BRIDGESTONE YKB 4.5/10.0-5 à l'avant 7.1/11.0-5 à l'arrière

Pneus pluie BRIDGESTONE YFD FFSA 4.0/10.0-5 à l'avant 6.0/11.0-5 à l'arrière

Art.4 : LES CONTROLES :

Les numéros châssis et moteurs devront être parfaitement lisibles. Chaque kart devra être présenté à l'enregistrement technique entièrement monté.

Des contrôles de conformité au présent règlement pourront être effectués à tout moment des courses.

Art.5 : PUBLICITE :

En acceptant ce présent règlement, tous les pilotes acceptent que la société BRIDGESTONE et ses sponsors utilisent les photos de la BRIDGESTONE CUP (y compris le nom et les photos des pilotes) pour des fins publicitaires, commerciales et de relation publique.

En acceptant ce présent règlement, les pilotes s'engagent à laisser libre de toute publicité les surfaces ci-après sur les éléments de carrosserie de leurs karts :

- La surface nécessaire sur le spoiler avant, pour y poser les autocollants d'un partenaire de l'organisation
- La surface nécessaire sur chaque ponton, pour y poser les autocollants d'un partenaire de l'organisation
- La surface nécessaire sur l'écran du casque du pilote, pour y poser les autocollants d'un partenaire de l'organisation

IV) *REGLEMENT SPORTIF Qualifications É Finale BRIDGESTONE CUP*

Pour chaque catégorie, seront organisés des essais libres, des essais chronométrés, des manches qualificatives, une pré-finale, une finale.

Art.1 : DEROULEMENT DES QUALIFICATIONS :

Pour chaque catégorie, seront organisés des essais libres, des essais chronométrés, des manches qualificatives, une pré-finale, une finale.

Séance d'essais libres :

Constitution de un ou plusieurs groupes en fonction du nombre de participants. Les essais libres se déroulent sur une durée maximale variable en fonction du circuit et du nombre de pilotes participant.

Essais chronométrés :

Les essais chronométrés se dérouleront par catégorie. Les groupes chronométrés seront définis par tirage au sort. Ils se dérouleront sur une ou deux séances de 8 à 10 minutes. Chaque groupe comprendra un nombre maximum de 36 pilotes. Lors de chaque séance, le pilote prendra le départ au moment de son choix. Le temps retenu est celui du meilleur tour effectué de la ou des séances. En cas d'ex aequo, le 2^{ème} meilleur temps accompli sera déterminant, et ainsi de suite en cas de nouvel ex aequo. Les essais chronométrés déterminent la position des pilotes sur la grille de départ.

Les manches qualificatives :

Pour chaque groupe, l'ordre de départ des manches qualificatives est établi par le résultat des essais chronométrés.

Constitution de 2 groupes minimum en fonction du nombre de participants.

La durée des manches qualificatives est définie en fonction de chaque circuit, pour une distance parcourue d'au moins 10 km.

Attribution des points : 0 point au 1^{er}, 2 points au 2^{ème}, 3 points au 3^{ème}, etc., n points au n^{ème}.

Le classement à l'issue des manches qualificatives est déterminé en totalisant le nombre de points de chaque pilote. En cas d'ex-aequo, le classement des essais chronométrés départage les pilotes.

A l'issue des manches qualificatives, les premiers pilotes classés seront qualifiés pour disputer la pré-finale et la finale. Le nombre exact de pilotes qualifiés pour disputer la pré-finale et la finale est fonction de la capacité maximum d'accueil de pilotes en piste. En aucun cas ce nombre ne pourra dépasser 36 pilotes.

Repêchage :

L'organisateur se réserve la possibilité d'intégrer une manche de repêchage chronométré qualifiant les 6 meilleurs temps.

Pré-finale :

La grille de départ de la pré-finale sera déterminée en fonction des classements aux manches qualificatives et du repêchage le cas échéant. La durée de la pré-finale est définie en fonction de chaque circuit, pour une distance parcourue d'au moins 15 km.

L'ordre d'arrivée de la pré-finale permettra de déterminer la grille de départ de la finale.

Finale :

La grille de départ de la finale est définie en fonction du classement de la pré-finale.

La durée de la finale est définie en fonction de chaque circuit, pour une distance parcourue d'au moins 15 km.

L'ordre d'arrivée de la Finale détermine le classement Final de la qualification.

Ce classement sera retenu pour la cérémonie du podium.

A l'issue des 2 qualifications, un calcul par catégorie sera effectué au prorata du nombre d'engagés par catégorie sur chacune des 2 qualifications. Ce calcul pourra permettre de déterminer le nombre de pilotes supplémentaires éventuellement retenus pour la Finale.

Note :

Les horaires des courses sont définis en fonction de chaque circuit et du nombre de pilotes. L'organisation se réserve le droit de modifier le format de l'épreuve.

Déclassement :

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant au déclassement d'une pré-finale ou d'une finale, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de la pré-finale et ou de la finale.

Protocole Podium :

À l'issue de la finale et après avoir répondu au contrôle du poids, les trois premiers pilotes classés resteront à la disposition de BRIDGESTONE durant toute la procédure du podium.

Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée avec la casquette BRIDGESTONE. Tout pilote ne respectant pas ce protocole se verra retirer les dotations.

Art 2 : DEROULEMENT DE LA FINALE NATIONALE :

Pour chaque catégorie, seront organisés des essais libres, des essais chronométrés, des manches qualificatives, une pré-finale, une finale.

Séance d'essais libres :

Constitution de un ou plusieurs groupes en fonction du nombre de participants. Les essais libres se déroulent sur une durée maximale variable en fonction du circuit et du nombre de pilotes participant.

Essais chronométrés :

Les essais chronométrés se dérouleront par catégorie. Les groupes chronométrés seront définis par tirage au sort. Ils se dérouleront sur une ou deux séances de 8 à 10 minutes. Chaque groupe comprendra un nombre maximum de 36 pilotes. Lors de chaque séance, le pilote prendra le départ au moment de son choix. Le temps retenu est celui du meilleur tour effectué de la ou des séances. En cas d'ex aequo, le 2^{ème} meilleur temps accompli sera déterminant, et ainsi de suite en cas de nouvel ex aequo. Les essais chronométrés déterminent la position des pilotes sur la grille de départ.

Les manches qualificatives :

Pour chaque groupe, l'ordre de départ des manches qualificatives est établi par le résultat des essais chronométrés.

Constitution de 2 groupes minimum en fonction du nombre de participants.

La durée des manches qualificatives est définie en fonction de chaque circuit, pour une distance parcourue d'au moins 10 km.

Attribution des points : 0 point au 1^{er}, 2 points au 2^{ème}, 3 points au 3^{ème}, etc., n points au n^{ème}.

Le classement à l'issue des manches qualificatives est déterminé en totalisant le nombre de points de chaque pilote. En cas d'ex-aequo, le classement des essais chronométrés départage les pilotes.

À l'issue des manches qualificatives, les premiers pilotes classés seront qualifiés pour disputer la pré-finale et la finale. Le nombre exact de pilotes qualifiés pour disputer la pré-finale et la finale est fonction de la capacité maximum d'accueil de pilotes en piste. En aucun cas ce nombre ne pourra dépasser 36 pilotes.

Repêchage :

L'organisateur se réserve la possibilité d'intégrer une manche de repêchage chronométré qualifiant les 6 meilleurs temps.

Pré-finale :

La grille de départ de la pré-finale sera déterminée en fonction des classements aux manches qualificatives. La durée de la pré-finale est définie en fonction de chaque circuit, pour une distance parcourue d'au moins 15 km.

L'ordre d'arrivée de la pré-finale permettra de déterminer la grille de départ de la finale.

Finale :

La grille de départ de la finale est définie en fonction du classement de la pré-finale.

La durée de la finale est définie en fonction de chaque circuit, pour une distance parcourue d'au moins 15 km.

L'ordre d'arrivée de la Finale détermine le classement Final de la BRIDGESTONE CUP.

La BRIDGESTONE CUP sera attribuée au Pilote ayant gagné la finale (après validation du contrôle technique).

Note :

Les horaires des courses sont définis en fonction de chaque circuit et du nombre de pilotes. L'organisation se réserve le droit de modifier le format de l'épreuve.

Déclassement :

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant au déclassement d'une pré-finale ou d'une finale, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de la pré-finale et ou de la finale.

Protocole Podium :

A l'issue de la finale et après avoir répondu au contrôle du poids, les trois premiers pilotes classés resteront à la disposition de BRIDGESTONE durant toute la procédure du podium.

Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée avec la casquette BRIDGESTONE. Tout pilote ne respectant pas ces points se verra retirer les dotations.

Note :

Les horaires des courses sont définis en fonction de chaque circuit et du nombre de pilotes.

Art. 3 : DOTATION :

Qualifications BRIDGESTONE CUP :

Une dotation marquant l'épreuve (coupe, trophée, médaille, lot, etc.) est remise, à l'issue des deux épreuves qualificatives aux pilotes accédant aux podiums de chaque catégorie ainsi qu'à une sélection de pilotes. Les pilotes accédant aux podiums devront être vêtus de leur combinaison.

Finale BRIDGESTONE CUP :

A l'issue de la finale, les vainqueurs MINIME, CADET, ROTAX MAX, ROTAX MAX Master et ROTAX DD2 se verront remettre une dotation par BRIDGESTONE.

Dans le cas où le pilote ne serait pas en mesure d'accepter sa dotation, il ne pourrait en aucun cas prétendre à un lot de remplacement.

Art. 4 : RECLAMATIONS :

Procédure identique au règlement National FFSA.



CALENDRIER 2009

Qualifications :

| | |
|----------|--------------------|
| . LOHEAC | 16 et 17 mai 2009 |
| . SOUCY | 06 et 07 juin 2009 |

FINALE :

| | |
|-----------|---------------------------|
| . VALENCE | 18,19 & 20 septembre 2009 |
|-----------|---------------------------|

